

Le guide de votre carrière

TOME 3 : Votre évolution professionnelle – La formation

- **Votre évolution professionnelle peut passer par de la formation.**
- **Vous pouvez l'entreprendre en co-financement avec l'entreprise selon des modalités prédéfinies ou la financer seul.**



Dans ce dossier :

Page 2 : **Formation à votre initiative et celle de l'entreprise**

Page 3 : **Formation à l'initiative de l'entreprise**

Page 4 : **Formation à votre initiative seule**

Page 5 : **Bien utiliser le CPF**

Complétez votre lecture avec

> **notre TOME 1 :**
L'entretien annuel

> **notre TOME 2 :**
Votre Reconnaissance financière

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre **équipe locale FO**



1^{er} syndicat du Groupe Schneider Electric

Site FO Schneider : www.fo-schneider.fr

Retrouvez-nous aussi sur  [@FO.Schneider.Electric](https://www.facebook.com/FO.Schneider.Electric)



Téléchargez
l'application mobile



FO Schneider Electric

Les formations co-financées

Elles permettent l'acquisition de compétences qui vous sont utiles ainsi qu'à l'entreprise pouvant être :

- mises en œuvre sur l'emploi ou le poste de travail,
- utilisables dans le cadre d'un parcours professionnel lorsque le poste d'accueil est identifié avant le départ en formation.

Elles sont courtes ou longues et doivent être validées par l'obtention d'une certification inscrite au RNCP ⁽¹⁾.

Formations courtes

- 1 à 5 jours - Coût < 5000 €
- Visant le renforcement de compétences ou la préparation à une évolution professionnelle

Coûts pédagogiques

- Mobilisation du CPF
- Abondé à 35 % par l'entreprise.
- Exceptionnellement, lorsque la formation contribue au bon fonctionnement de l'activité et si votre compteur CPF = 0, la participation de l'entreprise peut être supérieure.

Seules les formations courtes inscrites au catalogue Schneider, au tarif négocié peuvent être mises en œuvre. Si la formation que vous souhaitez suivre n'y figure pas, vous devez trouver un équivalent ou l'effectuer à votre initiative seule.

Temps de formation : sur le temps de travail (maintien de salaire). Aménagements possibles selon les contraintes du poste.

Frais annexes (3) : pris en charge par l'entreprise, sur la base de la politique voyage en vigueur.

Sous certaines conditions, un droit à «rechargement» du CPF vous permet de co-financer une nouvelle formation.

Formations longues ou VAE ⁽²⁾

- > 5 jours - Coût > 5000 €
- Visant une évolution professionnelle actée ou à venir, y compris dans le cadre d'une promotion ou d'une reconversion dans le Groupe ⁽²⁾.

Coûts pédagogiques

- Mobilisation du CPF
- Si vos droits sont < au coût de la formation, et sans autres possibilités de financement complémentaire :
 - Pour les diplômés \geq Bac+4, le reliquat est pris en charge à hauteur de 15 000 € par l'entreprise. Au-delà, la prise en charge est de 50 / 50 par Schneider et par vous-même
 - Pour les diplômés \leq Bac+4, l'entreprise financera en totalité le reliquat.

Temps de formation :

- Diplômés \geq Bac+4, sur le temps de travail
- Diplômés \leq Bac+4, 50 / 50 en dehors et sur le temps de travail

Une convention définit les modalités de réalisation de la formation et d'accès au poste visé. Elle peut inclure une **clause de mobilité**.

Frais annexes : pris en charge par l'entreprise, sur la base de la politique voyage en vigueur.

Complétez votre lecture avec les **Tomes 1** L'entretien annuel et **2** Votre Reconnaissance financière de notre Guide de Votre Carrière.

FO a obtenu une **prime de 1000 €** bruts pour les salariés de niveau < Bac, Bac et Bac+2, ayant suivi avec succès une VAE ou ayant obtenu un titre, diplôme ou certification de type CQP(M).

(1) RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) : recense tous les diplômes et titres à vocation professionnelle.

(2) VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) : les parcours de formations pour les métiers en tension s'inscrivent dans ce dispositif.



Les formations financées par l'entreprise

Ces formations à l'initiative de l'entreprise et financées intégralement par elle sont :

- Celles qui répondent à une disposition légale ou réglementaire en santé – sécurité (ex : CACES, Habilitation électrique,...),
- Celles répondant à un besoin individuel ou collectif lié à un enjeu stratégique, un changement technique important ou une rupture technologique, définies dans le programme d'entreprise,
- Les Essentials.

Pour toutes les autres formations, vous êtes amenés à utiliser votre CPF (Compte Personnel de Formation) .

L'entretien professionnel / de développement

L'entretien professionnel ou entretien de développement est la pierre angulaire du **recueil des besoins de formation**.

C'est une obligation légale quelle que soit la nature de votre contrat (CDD, CDI, apprentissage ou professionnalisation) et quel que soit votre temps de travail (temps plein ou partiel).

Il doit être réalisé au minimum tous les 2 ans.

Ne le confondez pas avec l'entretien annuel de performance qui lui est strictement dédié à l'évaluation de vos résultats.

Aide au financement du Permis B

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer un Permis B dans le cadre d'un **projet personnel** et que vous êtes contraint d'utiliser votre véhicule pour vous rendre sur votre lieu de travail en raison de l'absence de transports en commun et si votre solde CPF est inexistant, vous pouvez bénéficier d'un abondement de Schneider dont le montant représente 15 % du reste à charge, dans la limite de 200 € TTC.

La campagne de recueil des besoins de formation a lieu de manière concomitante à celle des entretiens de performance. Il doit cependant être effectué **dans un temps dédié**.

Il est toutefois possible de discuter de vos besoins de formation **au moment le plus opportun**.

Complétez votre lecture avec

> notre **TOME 1** :

[L'entretien annuel](#)

> notre **TOME 2** :

[Votre Reconnaissance financière](#)



Les formations à votre initiative seule

Il s'agit de formations ne répondant pas aux priorités définies par l'entreprise, et qui ne requièrent pas sa validation. Si vous souhaitez suivre une formation, réaliser un bilan de compétences ou d'acquérir une certification dans le cadre d'un projet personnel, ou une reconversion en dehors du Groupe, vous pouvez recourir à l'un des dispositifs suivants :

- mobilisation de votre CPF sans abondement de l'entreprise,
- votre budget personnel,
- [Le CPF de Transition professionnelle \(ex DIF\)](#).

Les coûts pédagogiques et les frais annexes sont à votre charge et la formation doit être suivie hors temps de travail.

L'entreprise ne prend pas l'engagement de reconnaître l'acquisition de nouvelles compétences.

Elle peut toutefois étudier au cas par cas la possibilité d'un changement de poste si vous avez suivi avec succès une formation ou une VAE à votre seule initiative, sous réserve :

- que la formation ou la VAE soit en rapport direct avec les métiers de l'entreprise dans lesquels des besoins sont identifiés,
- que votre parcours professionnel soit validé par les RH,
- qu'un emploi correspondant soit disponible,
- que la période probatoire mise en œuvre sur l'emploi disponible correspondant aux nouvelles compétences acquises, soit concluante.

N'espérer pas que votre formation soit valorisée a posteriori automatiquement par une augmentation ou un changement de poste : assurez-vous en au préalable avec votre RHPB et votre manager.

Glossaire et définitions

- La **validation des acquis de l'expérience (VAE)** offre l'opportunité d'accéder à une formation diplômante, certifiante ou qualifiante par la dispense du niveau normalement requis.
- Les **formations qualifiantes** : à visée professionnelle immédiate, elles ne délivrent ni diplôme ni une certification, mais le plus souvent une attestation de stage / formation. Elles peuvent être valorisées pour une évolution de poste ou une promotion dans certains cas. Il existe 2 types de formation qualifiantes :
 - Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) : Spécifique à la branche professionnelle par laquelle le certificat a été créé, cette formation est reconnue par les entreprises du secteur.
 - Titres professionnels : délivrés par le Ministère du travail via un organisme de formation. Ils sont enregistrés au RNCP et sont composés de blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP).
- Les **formations certifiantes** : une visée professionnelle immédiate. Elles sont souvent mises en place par les branches professionnelles. Contrairement à la formation qualifiante, elle est en lien avec un métier précis et non un domaine de compétences.
- Les **formations diplômantes** permettent d'obtenir un diplôme d'État : BP, CAP, Bac, BTS, Licence, Master...
- **RNCP** : [Répertoire national des certifications professionnelles](#)
- **RS** : [Répertoire spécifique](#)



Utiliser votre CPF, et si c'était maintenant ?

Quelques précautions sont à prendre lors de la mobilisation de vos droits CPF soit en co-financement avec l'entreprise soit à votre initiative seule.

Gérer et utiliser efficacement votre CPF

Pour chaque année travaillée, votre compte est crédité en euros, pour un temps plein, de 500 ou 800€ / an selon votre niveau de formation. Une fois le plafond atteint, il n'est plus alimenté.

Votre intérêt est donc d'utiliser régulièrement les sommes dont vous disposez afin de vous former, puis d'acquérir à nouveau des droits et ainsi continuer à vous former.

Vos droits en euros	
MONTANT DISPONIBLE	5 000,00 €
↳	Consulter l'historique
↳	Chercher une formation

Conditions de financement de votre formation

Elle doit être inscrite au RNCP ou RS.

Le CPF peut également être utilisé pour :

- L'accompagnement d'une VAE
- Un bilan de compétences
- La création ou reprise d'une entreprise
- Sous conditions, le financement de tous les [permis de conduire](#)
- <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> est le seul portail officiel du CPF



CPF et retraite

- Votre compte cesse d'être alimenté lorsque vous avez liquidé leurs droits à la retraite à taux plein ou avez atteint l'âge légal de départ à la retraite sans décote (plus de 67 ans pour la génération née à partir de 1955).
- Des mesures existent si vous êtes en cumul emploi-retraite ou si vous avez des droits issus du [compte engagement citoyen \(CEC\)](#).
- **Assurez-vous d'avoir débuté votre formation avant la fin effective de votre contrat de travail.**

Complétez votre lecture avec

> notre TOME 1 :

L'entretien annuel

> notre TOME 2 :

Votre Reconnaissance financière

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre [équipe locale FO](#)



1^{er} syndicat du Groupe Schneider Electric

Site FO Schneider : www.fo-schneider.fr

Retrouvez-nous aussi sur  [@FO.Schneider.Electric](https://www.facebook.com/FO.Schneider.Electric)



Téléchargez l'application mobile



FO Schneider Electric